

Pour nous joindre

Service de prélèvements à domicile

Centre ambulatoire

1515, boulevard Chomedey

450 978-8606

Du lundi au vendredi

de 7 h 30 à 16 h 30

Service Info-Santé

Nous vous rappelons que le service Info-Santé est la solution à privilégier pour tout problème de santé non urgent. Il offre l'assistance téléphonique d'une infirmière 24 heures par jour, 7 jours sur 7.



Les centres de prélèvements

Dès que votre état vous le permettra et que vous serez apte à vous déplacer, vous serez référé à un centre de prélèvements.

Les centres de prélèvements vous accueillent sans rendez-vous du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés, du 2^e vendredi de mars ainsi que du 2^e lundi de novembre.



450 975-5403

Centre ambulatoire
1515, boul. Chomedey

7 h à 10 h 15

.....
CLSC du Marigot
1351, boul. des Laurentides

7 h à 10 h 15

.....
CLSC des Mille-Îles
4731, boul. Lévesque Est

7 h à 10 h 15

.....
CLSC de Sainte-Rose
280, boul. Roi-du-Nord

7 h à 10 h 15

.....
Hôpital de la Cité-de-la-Santé
1755, boul. René-Laennec

8 h à 14 h

Service de prélèvements à domicile



À conserver

À propos du service de prélèvements à domicile

Vous avez été référé au service de prélèvements à domicile. Ce dépliant a été conçu pour vous transmettre les informations pertinentes à votre suivi. Conservez-le, il contient de l'information très utile.

Les prélèvements à domicile sont réservés exclusivement à une clientèle à mobilité très réduite. Bien que l'on vous ait référé à nos services, votre état de santé sera continuellement évalué et vous serez référé à un centre de prélèvements dès que votre situation vous permettra de vous déplacer*.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à communiquer avec nous, il nous fera plaisir de répondre à vos questions.



L'infirmière auxiliaire : une professionnelle attentionnée

Dans le cadre de notre service, l'infirmière auxiliaire :

- procède à votre prélèvement et en établit sa fréquence selon la prescription de votre médecin;
- travaille en étroite collaboration avec l'intervenant du CLSC qui vous a été attribué;
- s'assure continuellement de votre admissibilité au service de prélèvement à domicile.

Les visites à domicile pour les prélèvements sont habituellement effectuées entre 7 h 30 et 14 h. Si des modifications sont apportées à l'horaire en raison de situations imprévues, l'infirmière se fera un devoir de vous en aviser.

Se préparer à la visite

Afin de faciliter le travail de l'infirmière auxiliaire, il importe de respecter les consignes suivantes :

- Préparez les lieux en dégageant un espace pour installer le matériel.
- Isolez vos animaux domestiques dans une pièce fermée.
- Mettez à la disposition de l'infirmière du savon à mains liquide ainsi que du papier essuie-tout.
- Soyez disponible pour le prélèvement dès l'arrivée de l'infirmière auxiliaire.
- Agissez de façon respectueuse envers le personnel - langage et comportements appropriés sans aucune forme de discrimination.

Si, pour une raison majeure, vous prévoyez être absent de votre domicile le jour de votre rendez-vous, il est essentiel que vous en informiez immédiatement le service de prélèvements à domicile.

* L'absence d'un moyen de transport personnel n'est pas un critère d'admissibilité pour les prélèvements à domicile. Vérifiez auprès de votre CLSC les ressources disponibles pour vous aider dans vos déplacements.